



Rapporteur : Mme COURTEILLE

47462

Commission n°2

26 - Famille, Enfance, Prévention

Evaluation de la politique de soutien en faveur des jeunes à problématiques multiples

Le jeudi 15 décembre 2022 à 09h32, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h30.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Expose :

Dans un contexte de mutation de la protection de l'enfance, le Département d'Ille-et-Vilaine a adapté son dispositif d'accueil des jeunes rencontrant des problématiques multiples. Cette

évaluation a été l'occasion de donner une définition du public visé. Il s'agit des mineurs confrontés à des difficultés à la croisée des champs de l'éducation, de la justice et du sanitaire. Ils sont identifiés comme se mettant en danger et/ou mettant en danger leur entourage, tout en cumulant des difficultés graves et multiples, de haute complexité, qui aboutissent à un stade d'impasse (multiplication des réponses institutionnelles mais qui n'ont pas abouti, épuisement des solutions activées...). Ces situations nécessitent un haut taux d'accompagnement par des adultes contenant. Cette terminologie « adultes contenant » est celle partagée par l'ensemble des acteurs ayant contribué à cette évaluation afin de définir le besoin d'adultes suffisamment sécurisant et en capacité de gérer la possible survenue des troubles du comportement des jeunes ainsi pris en charge.

Soucieux de répondre au mieux à leurs besoins fondamentaux, le Département a créé des modalités d'accueil dédiées aux jeunes rencontrant les problématiques les plus complexes. Ces lieux d'accueil sont gérés par le secteur associatif et font l'objet d'une tarification spécifique.

Néanmoins, malgré ces places dédiées, la prise en charge des jeunes à problématiques multiples reste un sujet de préoccupation. En effet, il est constaté un désarroi chez les professionnels du Département qui se sentent démunis face à la prise en charge complexe de ces jeunes, qui peuvent se mettre en danger et exposer les autres au danger. En parallèle, le nombre de jeunes considérés à problématiques multiples a fortement augmenté et a nécessité des prises en charge financières supplémentaires auprès du secteur associatif mais aussi auprès d'opérateurs non habilités sur la base d'un conventionnement.

La collectivité a souhaité s'interroger sur son dispositif et son adaptation aux besoins des mineurs en déployant une démarche d'évaluation. Par ailleurs, le Département ne pouvant agir seul, l'évaluation était aussi l'occasion de réunir les acteurs et tous les partenaires institutionnels concernés. Le service évaluation, pilotage et audit du Département a réalisé cette évaluation d'octobre 2021 à juin 2022.

Cette évaluation s'est inscrite en complémentarité des Etats généraux de la prévention et de la protection de l'enfance, qui ont eu lieu au cours du premier semestre 2022. Dans l'intervalle, un appel à projets pour la création de 12 places dédiées à des jeunes à problématiques multiples a été aussi lancé et 20 places en lieu de vie ont été déployées.

Méthode :

La première étape de l'étude a consisté à analyser les travaux et réflexions déjà menés et les données statistiques. Il s'agissait avant tout de comprendre la stratégie départementale, de qualifier l'offre de prise en charge et de décrire les profils concernés.

Puis dans la perspective d'une mobilisation collective des partenaires, une consultation a été mise en place via une enquête sur le terrain. Ont été associés à la démarche d'évaluation les acteurs concernés : acteurs internes (assistants familiaux, travailleurs sociaux de CDAS...) et partenaires (les établissements et services habilités, la pédopsychiatrie, la protection judiciaire de la jeunesse, l'agence régionale de santé, l'éducation nationale...).

Ainsi, au total 63 acteurs ont participé à l'évaluation par voie d'entretiens individuels et collectifs. Cette enquête visait à recueillir les points de vue et représentations des acteurs et prendre en compte leurs recommandations pour améliorer la prise en charge des jeunes.

Contexte :

En 2018, la collectivité départementale recensait 15 jeunes à problématiques multiples sur le territoire breillien. Ainsi, dès 2018, 12 places spécifiques ont été créées par le Département pour les prendre en charge.

En octobre 2021, soit au début de la démarche d'évaluation, le nombre de jeunes breilliens considérés comme à problématiques multiples était compris dans une fourchette allant de 66 à

100. Cela recouvre les jeunes actuellement identifiés comme tels et pris en charge par des dispositifs dédiés ainsi que des jeunes rentrant dans cette catégorie, sans qu'une prise en charge spécifique n'ait pour autant été mise en place. En effet, lorsque le dispositif d'accueil spécifique est complet, le Département est alors contraint de construire des modalités d'accueil personnalisées pour chaque jeune, ce qui nécessite plus de temps pour une prise en charge effective.

Sur le plan financier, la prise en charge de ces jeunes mobilise des montants de plus en plus conséquents, cela représentait 1,2 M€ en 2017, 5,9 M€ en 2020 pour atteindre fin 2021, 6,6 M€.

Résultats :

S'agissant du profil des jeunes, les trois quarts sont des garçons. La majorité d'entre eux ont entre 15 et 18 ans et ont connu un parcours chaotique en protection de l'enfance avec plusieurs lieux d'accueil différents. Une part d'entre eux a une double vulnérabilité Handicap – ASE.

Concernant les modalités d'accueil, l'étude conclut que si certains dispositifs fonctionnent bien, l'offre reste insuffisante et ne répond que partiellement à la problématique. De plus, alors que les difficultés rencontrées par les jeunes appellent une réponse pluri institutionnelle, il est constaté que la responsabilité est peu partagée sur le plan partenarial et repose uniquement sur le Département. En effet, il est constaté que les réussites sont le fruit de réponses souples, diversifiées, grâce à une synergie partenariale et de coresponsabilité qui permet une réponse mosaïque.

En outre, il est relevé que la prise en compte des besoins fondamentaux des enfants pourrait être améliorée, notamment en renforçant l'approche santé et en prenant appui sur le projet pour l'enfant et sa famille. Devant ces jeunes à problèmes multiples, se posent pour les professionnels des questions éthiques, autour de l'obligation des soins, de l'acceptabilité ou non d'avoir des jeunes non socialisés et déscolarisés et de la coupure ou du maintien du lien avec leur écosystème familial.

Il conviendrait également de renforcer la formation des équipes accompagnant ces jeunes et de veiller à leur soutien managérial pour que celles-ci ne se sentent pas isolées. Enfin, la nécessité d'un cadrage et d'un pilotage renforcés apparaît importante pour rendre la stratégie départementale plus lisible.

Les préconisations, issues des diverses expressions des acteurs, sont ainsi proposées pour améliorer le dispositif, certaines étaient déjà inscrites dans le schéma Enfance Famille et d'autres sont confirmées par les Etats généraux :

- Renforcer le pilotage au Département : contrôler les établissements et services, créer un conseil scientifique, piloter la formation, travail sur l'éthique...
- Déployer une offre plus souple mais pas uniquement spécifique : accentuer la territorialisation de l'offre, développer les accueils de répit...
- Développer les relations partenariales et les clarifier : développer les partenariats locaux, faire évoluer la maison des adolescents...
- Sécuriser les professionnels : développer la formation sur le handicap...
- Soutenir davantage les professionnels : repenser leur charge de travail, favoriser le co-portage des situations.
- S'appuyer davantage sur les besoins des familles et des enfants : s'appuyer sur le projet pour l'enfant et sa famille...

Les résultats de l'évaluation ont été intégrés au plan d'actions Enfance Famille pour une mise en

œuvre des préconisations.

Décide :

- de prendre acte de l'évaluation réalisée de la politique de soutien en faveur des jeunes à problématiques multiples, exposée ci-dessus et détaillée en annexe.

Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en Préfecture le : 19 décembre 2022

ID : AD20220081

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 19 décembre 2022

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON-GUITTON